

N/REF : 23/12/2025 15H02 C:003808 I:14495
V/REF : AC/C35213
V/Email reçu le Mardi 23/12/2025 a 15H02

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ROA
IMMEUBLE : ROZ AVEL -ROA
3/5, RUE CURIE
RESIDENCE ROZ AVEL
56510 ST PIERRE QUIBERON

Rennes, le 14 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001
LOCALISATION : 5 RUE CURIE - MR RIO EMMANUEL 06 52 38 35 94
LOGEMENT N° 109846, PORTE N°14, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : POSE BALLON 150L TREPIED
Donneur d'ordre : Mme C BERROU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 09/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
MISE EN SECURITÉ HYDRAULIQUE
MISE EN SECURITÉ ELECTRIQUE
VIDANGE DU BALLON
DEPOSE DE L'ANCIEN BALLON HS
EQUIPEMENT DU NOUVEAU BALLON
POSE D'UN GROUPE DE SECURITÉ
POSE D'UNE SIPHONETTE
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE
RACCORDEMENT ELECTRIQUE
REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION ELECTRIQUE
CONTROLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE - BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 12/01/26 a 15H51 Mme C BERROU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL159-FP.1	Ballon 150L ACI/NRJ C-T 3	1	550,00	550,00
TOTAL H.T.					550,00
T.V.A. a 10,00%					55,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>605,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.